
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 9 décembre 2021

Appel : Mme POINET Marie Claude donne pouvoir à Mme BUHAJ Marie-Joseph, Mme FAGES Marie-Philippe donne pouvoir à Mme DUFRONT, Mme HEBRE Emmanuelle donne pouvoir à M BOUTANT Michel.

Secrétaire de Séance : Monsieur José DELIAS

Le Conseil Municipal, adopte l'ordre du jour à l'unanimité

Le Conseil Municipal, après avoir adopté à l'unanimité moins 1 abstention, le procès-verbal de la réunion du 30 novembre, aborde l'ordre du jour.

Arrivée de M LOISEAU Stéphane à 20 H 13

Arrivée de M. BERNARD Axel-Romain à 20 H 22

1) Adoption des tarifs périscolaires pour la rentrée 2022

Il s'agit de mettre au vote les tarifs périscolaires pour la rentrée 2022. Les tarifs n'ont pas évolué depuis 2019. L'indice pris en compte est de 1,9 % qui correspond à l'indice des prix à la consommation constaté en Août 2021. Ces nouveaux tarifs ont inclus un rattrapage sur les exercices précédents. L'incidence pour une famille qui utilise la totalité du service sur une journée serait de 5 euros sur un mois

Les tarifs seront les suivants :

Accueil périscolaire du matin : 0,97 € l'acte de présence,

Accueil périscolaire du soir : 1,37 € (goûter inclus) l'acte de présence.

Restauration scolaire : tarif de base 2,97 €.

Adopté à l'unanimité

2) Adoption des tarifs municipaux 2022

Il s'agit de mettre au vote les tarifs municipaux pour l'exercice 2022. L'indice des prix à la consommation établi par l'INSEE au mois d'octobre 2021 est de 2,6 %. La première partie concerne les droits de place hors foires et marchés (frairie), ainsi que les occasionnels et les terrasses. M. le Maire rappelle que la commune a exonéré les forains en 2021. Pour les terrasses, M. BIGOT évoque un problème de sécurité pour le salon de Thé, la municipalité va trouver une solution. M. le Maire évoque la demande de Mme POINET qui sollicite 100 M² de terrasse, elle serait plus importante lorsque le commerce voisin serait fermé. La terrasse serait de 150 m². Mr Baron propose de lui compter 125 m² de forfait par an, étant entendu que le tarif au m² pour les terrasses est fixé à 1,05 € par an.

Le maire propose de mettre aux voix la première partie. Adopté à l'unanimité.

Ensuite le maire propose de mettre au vote le bloc médiathèque qui est adopté à l'unanimité.

Médiathèque

	CHABANAIS	HORS COMMUNE
16 – 20 ans	6,38	8,00
Individuel	12,83	16,01
Famille	15,60	19,21

Connexion Internet :

- adultes : 1,42 €/heure ou forfait 10,67 €/10 heures.

- jeunes : 0,73 €/heure ou forfait 5,34 €/10 heures.

Impressions

- page couleur - format A4 : 0,52 €

- page noir et blanc - format A4 : 0,42 €

Photocopies

- format A4 0,42

- format A3 : 0,73 €

- reliure de dossier : 1,57 €

Les tarifs de la salle polyvalente seront retravaillés afin d'avoir des tarifs plus explicites et plus compréhensibles. Le conseil municipal maintient les tarifs en vigueur.

Les tarifs du cimetière après rectification sont adoptés à l'unanimité.

Cimetières

Concessions 50 ans renouvelable une fois : 57,46 €/m²

Concessions colombarium : 50 ans –284,00 € renouvelable une fois

Emplacement caverne : 50 ans 646,00 renouvelable une fois

Plaque non gravée jardin du souvenir : 35 €

Le maire met au vote l'ensemble des tarifs municipaux tel qu'ils figurent sur la délibération Adopté à l'unanimité.

3) Adoption Décision Modificative n° 4

En section d'investissement, il est proposé d'inscrire les crédits supplémentaires d'un montant de 3 450 euros sur l'opération 0407 « salle des fêtes » pour remplacer la gazinière qui est hors d'usage. Des crédits complémentaires d'un montant de 9 100 euros sont nécessaires pour finaliser la sécurisation du village de Grenord. Ces nouveaux besoins financiers seront prélevés sur l'opération du FDAC pour 12 550 euros. La décision modificative intègre les nouveaux financements du département pour les travaux de la rue souchet pour un montant de 66 900 euros. Ces nouvelles recettes viendront en diminution de la prévision de l'emprunt prévue dans la décision modificative N°3

Adopté à l'unanimité moins une abstention.

4) Présentation du plan de sauvegarde communal

Mme Valladeau et le Capitaine Pascal CHAISEMARTIN, chef du centre de secours, présentent le plan de sauvegarde de la commune

Le plan communal de sauvegarde (PCS) est en France un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'événements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population.

Il se base sur le recensement des vulnérabilités et des risques (naturels, technologiques, attentats) dans la commune (notamment dans le cadre du dossier départemental sur les risques majeurs établi par le préfet du département) et des moyens disponibles (communaux ou privés) dans la commune.

Il prévoit au regard des risques l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population ainsi que toute personne extérieure se trouvant sur le territoire communal à ce moment-là.

Pour la commune de Chabonais, les risques majeurs sont la rupture du barrage de Vassivière et de Lavaud, les accidents de véhicules transportant des matières dangereuses, les tempêtes, les inondations ainsi que les risques industriels avec les usines situées à Saillat. Dans toutes les situations les moyens d'informations restent les radios locales (radio France bleu Limoges, radio France bleu la Rochelle, Radio Kaolin).

Questions diverses :

La sécurisation de Grenord prendra fin début 2022, le plateau ralentisseur devant être réalisé début février par la société Labbé TP.

L'élagage pour l'exercice 2021 est achevé.

La société TDF effectuera le piquetage du terrain pour l'installation du mas la semaine 50.

L'estimation de la sécurisation des écoles et la présentation des travaux va intervenir rapidement.

La commune a reçu un arrêté préfectoral qui autorise l'IGN à pénétrer dans des propriétés publiques et privées dans le cadre de ses relevés géodésiques. Le texte joint rappelle les textes relatifs à l'exécution des travaux géodésiques de l'IGN et à la conservation des signaux, bornes et repères.

L'arrêté sera affiché en mairie.

Mme Buhaj évoque un problème de voiture tampons sur la place de la croix blanche, il semblerait que ce soit du covoiturage pour la commune de Rochechouart.

La séance est levée à 23 h 10

CHABANAIS, 20 décembre 2021

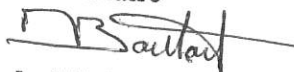
Secrétaire de Séance

Le Maire

Monsieur José DELIAS



Le Maire



Michel BOUTANT